



Signature d'un avenant pour une validite d'un an

Par **steph54**, le **03/01/2010** à **14:46**

Bonjour,

travaillant depuis 17 ans dans une entreprise,celle ci a ete rachetee et la nouvelle direction veut me faire signer un avenant (je ne possede pas de contrat de travail)avec une baisse de mon salaire,si je ne signe pas quelle risque??????

je suis un CDR en electromenager, baisse de mon fixe mais compenser par des primes sur des objectifs non connus
avenant valable du 01/01/2010 au 31/12/2010 et apres????????

Merci de votre aide.

cordialement.

Par **DSO**, le **03/01/2010** à **20:49**

Bonsoir,

L'employeur peut éventuellement renoncer à son projet, (ce qui m'étonnerait) ou vous licencier, ce qui me paraît la solution la plus vraisemblable.

Cordialement,

